

Comment lutter contre un Mal qui répand la terreur ?

Quand un fléau s'abat, il faut s'unir pour le combattre. Partout, syndics et notables s'associent aussitôt avec le clergé pour organiser la sauvegarde des habitants. Nous ne mentionnerons pas les mesures prises à Genève tant pour lutter contre la contagion que pour soigner les pestiférés... on en trouve la relation, avec force détails savoureux, dans plusieurs ouvrages. Notons seulement que, lors des pestes de 1454 et 1469, il y fut décidé "d'exterminer tous les chiens et chats qu'on trouverait et de charger de l'exécution de cet arrêt Jean Blanc, guet, qui recevrait un sou pour chaque chien tué". En Savoie on tuait les gorettes qui vagabondaient ! C'était plus payant !

Nous ne parlerons pas non plus des mesures administratives prises dans chaque bourg ou cité de Faucigny pour protéger les habitants, ni de la création du Magistrat de Santé savoyard en 1557, mais seulement de certaines réactions instinctives, reflet de la mentalité.

La peur fait fuir

Longtemps on qualifia de peste toutes sortes de maladies infectieuses réputées mortelles. Aussi, dès qu'une contagion, quelle qu'elle soit, pointe le bout de son museau, chacun s'inquiète pour soi, son foyer, son entourage. C'est humain ! On se tâte, on s'épie, on évite les voisins. Qu'une fièvre aiguë éclore... que l'abcès, charbon ou apostume paraisse, on s'isole et surtout on se tait. Si la maladie touche un membre du 'feu', il ne faut pas que cela se sache, tous seraient envoyés en 'capite hors la ville', en 'cabane' de quarantaine. Et chacun se replie en sa maison, ne connaît plus ses proches, semble même ignorer ses enfants, tant il a peur d'être contaminé. Les gens se terrent, s'enterrent, en silence. Où iraient-ils, ceux qui n'ont que ce toit, ce lopin de jardin ? La terreur fait fuir ceux qui le peuvent. Notables et bourgeois se retirent en leur maison de campagne, loin du Mal, du Malin... oui, ce fléau c'est le Diable !

Le bruit court. Des suppôts de Satan empoisonnent fontaines et aliments, contaminent "les poignées de portes, les objets familiers, à l'aide d'onguents composés, selon les recettes de la sorcellerie, de bave de crapauds, de pus de bubons, de croûte de plaies, mélangés avec de la chandelle ou de la poix". Des "engraissemens ou semeurs de peste sont soupçonnés de répandre volontairement la maladie". Saisis, ils sont exécutés ou brûlés vifs. Quand "à Thonon, en 1545, un dénommé Bernard Dallinge de Cerment est inculpé de répandre la peste et interné", il s'en tire à bon compte ! Car certains sont arquebusés sur le champ. Parce que "de tels engraissemens se font la nuit...", le couvre-feu est imposé. La peur panique engendre les pires réactions, on fait la chasse aux sorcières, aux miséreux, aux marginaux, sources de tous les maux. Si on le peut, il faut fuir, vite et loin.

Mais quand un peuple est profondément croyant, même si une certaine superstition ancestrale accompagne ses pratiques, il fait aussitôt appel à la miséricorde céleste. Ce Mal invincible est un châtement envoyé par Dieu... alors, implorons-le, invoquons tous les intercesseurs pour infléchir Sa Colère.

La peur fait prier

Les autorités tant civiles que religieuses, dans un même élan, prônent en priorité le recours à la contrition et à la prière. Demander le pardon de ses fautes, promettre de se corriger... en principe c'est dans les cordes de chacun. Certains se remémorent quelque patenôtre, d'autres se retrouvent à l'église, tous tentent, un peu, de s'améliorer car, le pire, c'est la mort foudroyante en état de péché. Il faut un soutien religieux. Le clergé, la Vierge et les saints protecteurs reprennent du service.

Certains ordres réguliers ont pour charge de soulager toutes misères. Ponce de Faucigny a précisé en son "Sommaire" que les Augustins (il y en eut à Sixt et au prieuré de Peillonex) devaient "assister les pauvres, visiter les malades, ensevelir les morts...". Bénédictins, Chartreux du Reposoir, moniales de Mélan prient. Les Franciscains se dévouent au chevet des mourants ! Les Capucins aussi ! Claude Favre ou Fabri, religieux de Saint-François, enterreur, meurt en 1556. Le 18 janvier 1528, François de Bonivard, prieur de Saint-Victor (cité dans un n° précédent), donne son prieuré, à perpétuité, à la communauté de Genève à condition que les revenus en soient attribués à l'hôpital pestilentiel.

On fait appel aux prêtres. Bien que peu instruits, peu formés et le plus souvent non résidents, ils sont là pour inciter à davantage de rigueur morale, sauver les âmes, consoler les mourants. Faute de notaire, ils recueillent même les dernières volontés car ils acceptent de les approcher, au péril de leur vie, comme ce Philippe Blanchet, "prêtre titulaire en 1542, [qui] meurt de la peste en 1543".

Donner une messe, 'fonder' un oratoire, une chapelle (dont le choix du vocable n'est pas innocent), c'est prendre une 'assurance-vie' pour l'au-delà. Aussi voit-on fleurir les autels dédiés à la Vierge ou à un saint. Notre-Dame de Pitié est-elle réservée aux seuls lépreux ?